

Le canton durcit les règles sanitaires lors des enterrements

/// Trop d'affluence, un personnel religieux s'improvisant gendarmes et des personnes refoulées à l'entrée des églises.

/// Cette scène s'est répétée en plusieurs lieux de culte à travers le canton ces dernières semaines. Au point de faire des cérémonies de funérailles de potentiels foyers de transmission du coronavirus.

/// Conséquence, le canton a décidé de renforcer les mesures de restriction. Le masque sera obligatoire si les distances ne sont pas respectées.

FRANÇOIS PHARISA

Marche arrière

ÉGLISE. Les paroisses et les entreprises de pompes funèbres ont reçu jeudi de nouvelles consignes sanitaires pour les célébrations religieuses et plus spécialement les enterrements. Ce plan de protection particulier a été élaboré par la Cellule cantonale de coordination Covid-19, afin, peut-on y lire, «d'éviter que les funérailles ne soient l'occasion de transmission du virus».

«Il faut dire que l'on a recommencé comme si de rien n'était. Ces dernières semaines, le monde afflue à nouveau aux enterrements et les prêtres se sont retrouvés dans des situations délicates à devoir faire la police», explique Patrice Bocard, président de la Cellule cantonale. En plusieurs endroits du canton, en Glâne et en Gruyère notamment, curés et personnel paroissial ont été contraints de demander à des gens de sortir de l'église ou de leur refuser l'accès. Sans quoi, les exigences sanitaires n'auraient pas été respectées.



LESSENTIEL SAINT AUGUSTIN

«Nous sommes entre le marteau et l'enclume, entre des paroissiens qui nous disent qu'on en fait trop et des paroissiens qui nous reprochent de ne pas en faire assez.»

ABBÉ DESCHENAUX

Au plus fort de la pandémie, ce printemps, les enterrements se déroulaient dans la stricte limite du cercle des intimes, rendant les derniers hommages plus déchirants encore. Depuis la fin mai, avec le déconfinement, les célébrations religieuses sont à nouveau ouvertes au public. Le lieu et la date des cérémonies de funérailles sont annoncés. Chaque église peut accueillir, en fonction de sa taille, un nombre maximal de fidèles, permettant de respecter la règle cardinale de 1,5 mètre de distance entre les personnes: 80 à Bulle, 90 à La Tour-de-Trême, 18 à Enney, etc. Ces places y sont délimitées par des rubanises ou indiquées par des autocollants sur les bancs.

Seulement, ces mesures ne suffisent plus. Face à l'affluence qu'ont connue certaines églises ces dernières semaines et au relâchement constaté vis-à-vis des règles sanitaires, le canton estime qu'une marche arrière sur certains aspects est nécessaire. Ainsi, dès aujourd'hui, les annonces mortuaires pu-



Afin de respecter la règle de 1,5 mètre de distance entre les personnes, l'église Saint-Pierre-aux-Liens, à Bulle, peut accueillir un maximum de 80 fidèles. Des cordes ont été installées pour délimiter les places. Au-delà de 80 personnes, tout le monde devra porter un masque. JEAN-BAPTISTE MOREL

blées dans la presse ne doivent plus contenir le lieu, la date et l'heure de la cérémonie d'adieu. De même, les veillées de prières et les présences de la famille ne sont plus annoncées jusqu'à nouvel avis.

Pression des familles

«Un soulagement» pour l'abbé Deschenaux, doyen du décanat de la Gruyère et curé modérateur de l'unité pastorale de l'Évi. «C'est compliqué. Nous sommes entre le marteau et l'enclume, entre des paroissiens qui nous disent que l'on en fait trop et d'autres qui nous reprochent de ne pas en faire assez. Fixer des directives était indispensable. Ce n'est pas au curé de refouler les gens à l'entrée des églises.»

80 le nombre maximal de personnes pouvant être accueillies en l'église de Bulle.

Même son de cloche du côté des entreprises de pompes funèbres. «Après discussion avec les paroisses et parfois sous la pression des familles qui, c'est bien normal, souhaitent avoir du monde aux funérailles de leur proche, nous avons recommencé à annoncer les cérémonies. Avec ces nouvelles consignes,

la situation est plus claire et nous pourrions mieux l'expliquer aux familles», explique Mehdi Ruffieux, directeur des Pompes funèbres Ruffieux, à Romont.

Une volonté de clarification que toutes les entreprises de pompes funèbres appelaient de leurs vœux. «Il faut reconnaître que c'était un peu le flou, renchérit Julien Ruffieux, responsable des Pompes funèbres Ruffieux, à Bulle. Une ligne de conduite était attendue du fait que les districts et les unités pastorales n'appliquaient pas les mêmes règles, ce qui rendait la gestion parfois difficile, d'autant plus lorsque nous devions l'expliquer aux familles.»

Autre exigence du plan de protection, les pompes fu-

nèbres et les responsables de paroisses devront informer les familles du nombre de personnes que peut recevoir l'édifice religieux envisagé pour la cérémonie.

La distance, ou le masque

Si ce nombre est dépassé et les distances plus respectées, alors le port du masque pour tout le monde (célébrants mis à part) est désormais «obligatoire, à l'intérieur et à l'extérieur de l'église».

«Ces mesures sont importantes, même si elles peuvent paraître dures pour des funérailles. Mais il faut comprendre que nous les prenons justement pour éviter d'autres deuils», souligne Patrice Bocard. ■